



Référence : CODEP-BDX-2010-016701

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 2 avril 2010

Objet : Inspection du service d'inspection reconnu
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais
Inspection INS-2010-EDFBLA-0012 du 17 mars 2010

PJ : Compte rendu de l'inspection du 17 mars 2010

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte-rendu de la visite de surveillance du 17 mars 2010 du Service d'Inspection Reconnu de votre établissement, conformément aux dispositions de la circulaire DM-T/P 32 510.

Synthèse de l'inspection

La visite de surveillance du 17 mars 2010 avait pour objectif la vérification de la mise en œuvre effective des actions correctives initiées par le Service d'Inspection Reconnu (SIR) du CNPE du Blayais, notamment à la suite de l'audit de renouvellement du SIR qui s'est tenu du 8 au 10 décembre 2010.

Au vu de cette visite, l'organisation mise en œuvre par le SIR du Blayais paraît satisfaisante. Aucune non conformité ou observation n'a été mise en évidence. Les inspecteurs ont constaté que les actions correctives ayant une échéance survenue ont été réalisées de manière satisfaisante. De plus le SIR a montré sa capacité à remplir pleinement son rôle lors de deux situations récentes où la prise de décision était délicate et a nécessité une procédure de « litige » au sein du CNPE.

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions relatives aux taux de redevances (DM-T/P 31 165 et arrêté du 5 décembre 2001), cette visite fera l'objet d'un état de redevances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le chef de la division de Bordeaux

signé

Anne Cécile RIGAIL